

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRIONNE
COMMUNE DE NASSANDRES SUR RISLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
ARRÊTÉ N° 186/2018

ARRETE
Mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme de la
Commune déléguée de NASSANDRES

Commune de Nassandres sur Risle
Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152-7, 153-60 et R.153-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le plan local d'urbanisme en date du 10 septembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la révision simplifiée en date du 12 juillet 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 instituant les servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu notamment les plans et documents ci-annexés.



ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Nassandres est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées sur le plan des servitudes annexé, les servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques instituées par arrêté préfectoral du 18 juin 2018.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Nassandres sur Risle, le 03 octobre 2018

Le Maire,

André ANTHIERENS

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

